

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Allée du Beaujolais : acquisition du sol de rue et engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal - Rue Gabriel Belot : acquisition d'une parcelle de terrain

Mme LEMOUZY, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté de lotir du 5 juillet 1988, la Ville a autorisé l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation 55-57, rue des Marcs d'Or.

La cession à la Ville de la voie desservant le lotissement en vue de son incorporation dans le domaine public communal, envisagée à plusieurs reprises, n'a pu aboutir en raison de travaux de finition à réaliser. Aujourd'hui, les travaux de reprise de voirie étant achevés, l'allée du Beaujolais possède les caractéristiques techniques et un état d'entretien permettant d'envisager son acquisition.

Par ailleurs, il est proposé de régulariser la situation foncière d'une parcelle de terrain, en nature de voirie, située rue Gabriel Belot, d'une superficie de 26 m².

L'acquisition de ces deux emprises, propriétés de Monsieur Jean Cometti, serait réalisée moyennant le prix global d'1 € symbolique.

Il est donc proposé d'acquérir sur Monsieur Jean Cometti, l'emprise de l'allée du Beaujolais, cadastrée section EK n° 286, d'une superficie de 1 030 m², et une parcelle de terrain située rue Gabriel Belot, cadastrée section EK n°257, d'une superficie de 26 m², moyennant le prix global d'1 € symbolique, et d'engager les formalités administratives préalables au classement de l'allée dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville, sur Monsieur Jean Cometti demeurant 11, place Madeleine - 21200 Beaune, de l'emprise de l'allée du Beaujolais, cadastrée section EK n° 286, d'une superficie de 1 030 m² et d'une parcelle située rue Gabriel Belot, cadastrée section EK n°257, d'une superficie de 26 m², moyennant le prix global d'1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à ces acquisitions par acte notarié ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public communal de l'allée du Beaujolais ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

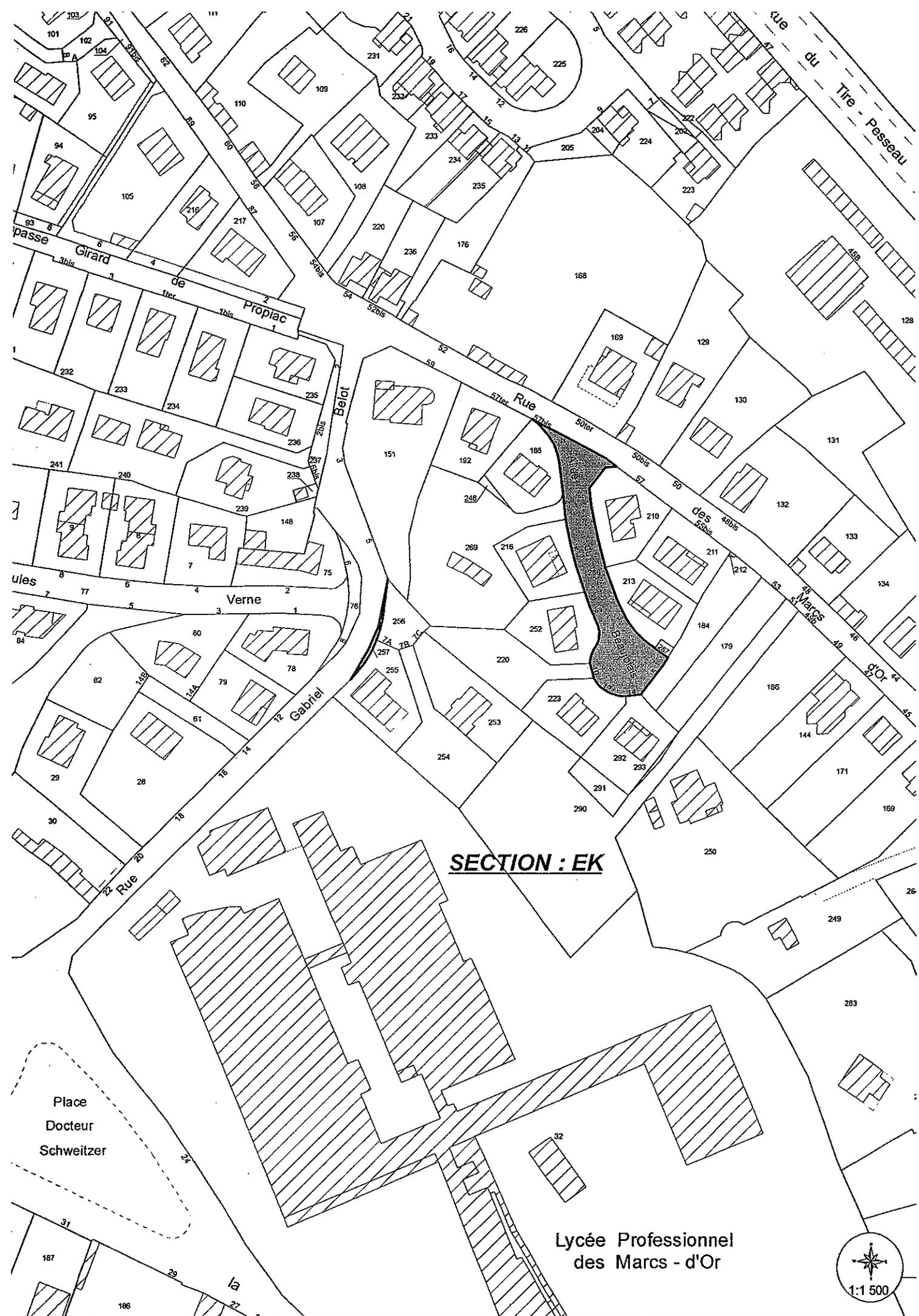
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009

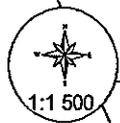


PUBLIÉ LE 12/10/09



SECTION : EK

Lycée Professionnel
des Marcs - d'Or



Place
Docteur
Schweitzer